



DGIV/EDU/LANG (2002) 12

PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES (PEL)

**Lignes directrices pour la soumission de modèles
de PEL aux fins de validation**

**Division des Politiques Linguistiques
Strasbourg**

Lignes directrices pour la soumission de modèles de Portfolio Européen des Langues aux fins de validation

Les documents de base à consulter lors de l'élaboration d'un Portfolio européen des langues sont :

- *Portfolio européen des langues – Principes et Lignes Directrices* (DGIV/EDU/LANG (2000) 33)
- *Portfolio européen des langues – Guide pour concepteurs*, par Günther Schneider et Peter Lenz

La validation/accréditation de modèles de PEL par le Comité Européen de Validation est gouvernée par trois documents :

- *Portfolio européen des langues – Principes et Lignes Directrices* (DGIV/EDU/LANG (2000) 33)
- *Règles pour l'accréditation de modèles de PEL* (DGIV/EDU/LANG (2000) 26 rév.)
- *Comité Européen de Validation (PEL) Mandat*

La demande de validation et accréditation de modèles de PEL doit être faite sur le formulaire officiel (*Demande de Validation et d'Accréditation d'un modèle de PEL*).

Tous ces documents sont disponibles en format papier au Conseil de l'Europe et peuvent aussi être téléchargés du site du Conseil de l'Europe : <http://culture.coe.int/portfolio>.

Veillez noter que les *Règles pour l'accréditation de modèles de PEL* contiennent le paragraphe suivant :
 “ Les autorités ou organisations désireuses de produire un modèle de PEL peuvent demander à un stade précoce au Comité de validation des conseils et une première réaction. ”

Si vous vous préparez à soumettre un modèle de PEL pour validation, vous devriez tenir compte des points ci-dessous:

1. Aux termes du mandat du Comité européen de validation (PEL), les modèles de PEL seront normalement soumis par une des instances suivantes: autorité nationale ou régionale; ONG ou OING; institution éducative indépendante; institution privée commerciale ou à but non lucratif. *Les règles pour l'accréditation des modèles de PEL* (DGIV/EDU/LANG (2000) 26 rév. 2) stipulent que (i) “ le Comité examinera les avis des comités nationaux ou de tout autre organe représentatif ” et que (ii) “ l'avis des autorités nationales et régionales de l'enseignement concernant les modèles de PEL pour les secteurs de l'enseignement scolaire sera pris en compte ”.

Si possible et pertinent, veuillez joindre cet avis au modèle de PEL lors de sa soumission pour validation.

2. Le paragraphe 3.3 *des principes et lignes directrices* (DGIV/EDU/LANG (2000) 33) demande aux concepteurs de PEL “d'adopter les conventions terminologiques et utiliser les titres et les rubriques convenues dans au moins une des langues officielles du Conseil de l'Europe (le français ou l'anglais) à côté de toute autre langue”. Ce principe doit être appliqué à tout **Passeport de langues**, sans exception. La grille pour l'auto-évaluation incluse dans tout Passeport de Langues a été traduite vers un grand nombre de langues ; ces traductions sont disponibles au Secrétariat et devraient être utilisées.
3. Les modèles de PEL soumis pour validation doivent être linguistiquement accessibles au comité, ce qui signifie qu'aux fins de validation *tout* doit être traduit en français ou en anglais.

Les modèles de PEL ne sont enregistrés pour validation que lorsque chaque partie est accompagnée d'une traduction en français ou en anglais.

Le non-respect de cette exigence retardera inévitablement le processus de validation.

3. Selon *les règles pour l'accréditation* “la demande doit être accompagnée d'une maquette du modèle de PEL proposé”. Pour des raisons pratiques, il n'est pas toujours possible de présenter un modèle sous la forme exacte sous laquelle il sera diffusé une fois qu'il aura été validé. Toutefois, tout modèle de PEL soumis pour validation devrait être présenté sous une forme qui indique clairement à quoi ressemblera le PEL définitif.

La forme sous laquelle vous soumettez votre PEL pour validation doit être aussi proche que possible de la forme sous laquelle il sera diffusé après validation. Si sa forme définitive diffère sur un point important de la forme sous laquelle il est soumis, vous devriez décrire et expliquer la différence dans votre lettre de couverture (voir 5 ci-dessous).

4. Les sections 1, 9 et 10 du formulaire de demande doivent être intégralement complétées. Le reste du formulaire devrait être complété de façon aussi circonstanciée que possible. Le principe d'auto-déclaration (*voir les règles pour l'accréditation*) implique qu'il ne suffit pas de cocher simplement toutes les cases OUI: nombre (peut-être la plupart) des questions du formulaire appellent un commentaire.

Le formulaire de demande a été conçu pour permettre de montrer dans le détail comment votre modèle de PEL se conforme aux principes et lignes directrices. Il est dans votre intérêt de fournir le plus d'informations possibles sur le formulaire ainsi que dans la lettre de couverture (voir 5 ci-dessous).

5. Une lettre de couverture expliquant de façon suffisamment détaillée la pertinence du modèle de PEL en question pour le public visé, attirant l'attention sur toute caractéristique particulière du contenu ou de la conception et décrivant les moyens par lesquels la mise en œuvre du PEL sera soutenue, contribuera beaucoup à faciliter le processus de validation.

Utilisez une lettre de couverture afin- par exemple - i.) de décrire brièvement la population d'apprenants à laquelle votre modèle PEL est destiné, ii.) d'expliquer la pertinence de votre PEL pour cette population, iii.) d'attirer l'attention sur toute caractéristique spéciale du contenu et de la conception, iv) de décrire le soutien donné aux enseignants qui travaillent avec le PEL, et v.) de préciser, le cas échéant, les efforts faits ou en cours pour impliquer les autorités nationales, régionales ou locales dans la mise en œuvre du PEL.

6. Seules les soumissions de PEL qui remplissent les conditions ci-dessus seront enregistrées pour validation. Les soumissions doivent être enregistrées au moins six semaines avant la réunion du Comité de validation au cours de laquelle elles doivent être examinées.